

Normes comptables canadiennes

LE PASSAGE DU CANADA AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE : QUESTIONS FRÉQUENTES

Cette année, lors de l'examen des rapports financiers de fin d'exercice pour 2006, les conseils d'administration des sociétés ouvertes canadiennes devraient s'informer de leurs responsabilités relatives aux Normes internationales d'information financière (IFRS) que le Canada se prépare à adopter. Les dirigeants de ces sociétés devront être prêts à fournir l'information requise et les comptables, prêts à conseiller.

Qui devra adopter les IFRS?

Les IFRS deviendront les normes comptables applicables pour les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes. Ces entreprises regroupent les sociétés ouvertes et d'autres entreprises, telles que les banques, les compagnies d'assurance et les caisses d'épargne et de crédit, qui ont une responsabilité fiduciaire relative à l'argent d'autrui.

Quand?

Au Canada, l'échéancier pour l'adoption des IFRS est respecté. Le basculement majeur est prévu pour 2011. Le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a l'intention d'annoncer la date exacte du basculement avant le 31 mars 2008. Les autorités de réglementation et les autorités fiscales canadiennes connaissent tous les détails du plan de convergence et les motifs qui le sous-tendent. Après le basculement, il est probable que les états financiers continuent pendant plusieurs années à décrire le mode de présentation de l'information comme étant conforme aux PCGR canadiens. Cela sera vraisemblablement nécessaire afin de respecter diverses exigences légales et réglementaires. Toutefois, l'objectif est de réussir à harmoniser les PCGR canadiens avec les IFRS d'ici 2011.

Les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devraient commencer dès maintenant à évaluer les incidences du passage aux IFRS.

D'ici la fin de 2008, ces entreprises devraient être en mesure de communiquer leurs propres plans de convergence.

Il reste beaucoup à faire avant que le basculement ne puisse être complété. Il faut tenir compte de l'échéancier de plusieurs projets conjoints entrepris par les organismes internationaux et américains de normalisation comptable qui pourraient bien être achevés peu après la date de basculement. Citons, à titre d'exemple, les projets sur les entités à détenteurs de droits variables, la dépréciation et la constatation des produits. Nous ne croyons pas qu'il soit pertinent d'exiger que les sociétés canadiennes se conforment aux IFRS qui seront modifiées dans un avenir rapproché. Notre site Web contient de l'information relative aux incidences potentielles du passage aux IFRS sur les normes actuelles du *Manuel de l'ICCA*.

Certaines entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes souhaiteraient que les IFRS soient intégrées au *Manuel de l'ICCA* à une date plus lointaine, ou même que ces projets soient abandonnés. D'autres, surtout des sociétés inscrites auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, privilégieraient peut-être une adoption plus rapide (voir ci-dessous).

Tout compte fait, le programme initial du CNC semble toujours convenir. La période d'ajustement d'environ cinq ans vise à permettre une planification adéquate et une mise en œuvre méthodique.

Qu'en est-il des sociétés canadiennes cotées aux États-Unis et des sociétés canadiennes dont les sociétés mères sont étrangères?

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) permettent présentement une exception pour les sociétés canadiennes inscrites à la cote d'une bourse aux États-Unis et qui doivent donc soumettre des déclarations à la SEC. Ces sociétés peuvent utiliser les PCGR canadiens, auquel cas la SEC exige un rapprochement avec les PCGR américains, ou utiliser les PCGR américains, auquel cas aucun rapprochement n'est requis.

Certaines sociétés canadiennes cotées sur plusieurs bourses aux États-Unis préféreraient une adoption hâtive des IFRS afin de ne plus devoir préparer de rapprochements.

La SEC étudie la possibilité d'éliminer l'exigence des rapprochements pour les sociétés non américaines, mais seulement lorsque leur mode de présentation sera conforme aux IFRS intégrales. À ce jour, la SEC a examiné les états financiers établis selon les IFRS que lui ont soumis plusieurs émetteurs étrangers, et elle ne rapporte aucune difficulté importante. Les difficultés observées relèvent plutôt de questions concernant la présentation et la divulgation, des considérations moins fondamentales que la comptabilisation et l'évaluation.

Toutefois, pour que les sociétés canadiennes inscrites auprès de la SEC puissent bénéficier de cette exemption, les ACVM devront vraisemblablement permettre un troisième mode de présentation de l'information, soit celui basé sur les IFRS mais sans référence aux PCGR canadiens. D'autres sociétés dont les sociétés mères établissent

actuellement leurs états financiers selon les IFRS – en Europe, par exemple – seraient également intéressées à ce que les ACVM permettent, en vertu des PCGR canadiens, que l'information financière soit intégralement présentée selon les IFRS.

Par où commencer?

À l'heure actuelle, peu de sociétés canadiennes ont commencé à se préparer formellement pour l'adoption des IFRS. Il y a bien eu quelques réflexions initiales, mais peu de planification détaillée.

Nous vous encourageons à consacrer dès maintenant les efforts requis en matière d'éducation et de formation, afin que les responsables de la préparation des états financiers des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes puissent planifier efficacement la mise en œuvre.

Une transition qui fait appel à des mesures temporaires, telles que les chiffres électroniques, ne bénéficiera pas à l'ensemble de l'organisation. Ces façons de faire seront en effet risquées, compte tenu des obligations d'attestation des contrôles internes et de l'information financière qui incombent à la haute direction. Un examen des conventions comptables, des procédures et des systèmes peut également permettre de relever les déficiences existantes et d'améliorer les contrôles et l'information financière en vertu des IFRS. Le processus organisationnel pourrait être bonifié grâce à une réévaluation en profondeur.

Aux fins des données comparatives, il faudra recueillir des informations préparées avant la date de transition selon le nouveau mode de présentation.

Une planification préalable devrait accroître l'efficacité et réduire les coûts. (Voir ci-dessous.)

De qui pouvons-nous apprendre?

Dans plusieurs autres pays, les états financiers sont effectivement établis selon les IFRS depuis deux ans.

Une vaste étude a été réalisée par Mazars, une organisation internationale solidement implantée en Europe qui se spécialise dans l'audit et la comptabilité et dont les activités s'étendent à 58 pays.

Selon cette étude, les pays de l'Union européenne, ainsi que plusieurs autres pays qui ont adopté les IFRS l'an dernier, vont de l'avant comme prévu. Il y a évidemment de l'incertitude à certains niveaux ainsi qu'un peu de controverse. Toutefois, la plupart des répondants ont affirmé qu'ils ne voudraient pas abandonner les IFRS en faveur de leurs anciens PCGR nationaux ou de nouvelles normes européennes.

La plupart des répondants ont indiqué que les IFRS permettent de rapprocher les méthodes comptables de la réalité économique. Ils ont par contre souligné les efforts importants qu'exige leur mise en œuvre.

Au Congrès mondial de la comptabilité en novembre 2006, nous avons obtenu de bons conseils de la part d'autres pays. L'Australie, par exemple, qui avait initialement apporté certaines modifications aux IFRS afin de les appliquer dans ses marchés (qui sont similaires à ceux du Canada), a récemment décidé de retourner aux normes qui ont été élaborées pour être utilisées mondialement.

L'expérience de l'Australie démontre que :

- les modifications aux IFRS ajoutent une complexité inutile sans aucun avantage significatif;
- la mise en œuvre requiert beaucoup de temps et de ressources, d'où l'importance de commencer tôt et d'investir dans la formation;
- le passage aux IFRS peut avoir des incidences réelles sur la politique de dividende, la fiscalité et les sûretés négatives;
- les avantages dépassent les coûts. L'accès

aux marchés financiers internationaux est facilité et l'information financière est améliorée.

Plusieurs répondants ont témoigné de l'insuffisance des ressources et des moyens, tant opérationnels que financiers, ce qui constitue autant de défis à surmonter.

Quelles sont les responsabilités des divers intervenants à ce point-ci?

Les équipes de direction, les conseils d'administration et les comptables des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devraient poser des questions, planifier et évaluer les incidences du passage aux IFRS sur leurs systèmes d'information de gestion et leur information financière. Chaque entreprise devra élaborer un plan de transition en tenant compte des circonstances qui lui sont propres.

Les entreprises devraient examiner les incidences sur les calculs basés sur les états financiers, notamment ceux qui ont trait aux sûretés négatives ou aux programmes d'intéressement. Les entreprises devraient aussi informer les investisseurs et les marchés au sujet de leurs plans et de l'incidence potentielle sur l'information que recevront les utilisateurs externes.

Nous arrivons à un point tournant pour la comptabilité générale et la présentation de l'information financière.

Nous vous encourageons à suivre l'évolution des initiatives de l'International Accounting Standards Board, car celles-ci nous toucheront tous. Le CNC serait heureux de connaître l'avis des intéressés. Veuillez vous référer aux liens ci-dessous.

Alors que les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes se préparent à adopter les IFRS comme normes comptables, les entreprises à capital fermé et les organismes sans but lucratif devront aussi s'adapter aux changements qui seront apportés à leurs normes respectives. D'autres bulletins présenteront des renseignements à ce sujet.

À INSCRIRE DANS VOTRE AGENDA – Conférence sur les IFRS : Les 11 et 12 juin 2007, Holiday Inn on King, Toronto
Renseignez-vous sur les derniers développements concernant les plans du CNC pour l'adoption des IFRS au Canada, ainsi que sur les défis et les occasions qui y sont associés et l'expérience des organisations européennes qui les ont déjà adoptées. L'information pertinente est disponible à l'adresse suivante : www.conferences.cica.ca/ifrs/About.cfm



Pour de plus amples renseignements :

Sur le Web : www.cncanada.org www.iasb.org

Plan de mise en œuvre : www.cica.ca/index.cfm/ci_id/32735/la_id/2/document/1/re_id/0

Par courriel : Paul.Cherry@cica.ca ou Peter.Martin@cica.ca

Surveillez les prochains bulletins de la présente série pour d'autres renseignements sur différents aspects du changement qu'impliquent le passage aux Normes internationales d'information financière pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes et la révision des normes comptables pour les sociétés à capital fermé et les organismes sans but lucratif. Vous pouvez consulter la série de bulletins à www.cncanada.org/index.cfm/ci_id/33030/la_id/2.htm.